

Procès-verbal

Réunion du Conseil d'établissement de l'école des Jardins-des-Patriotes

Le lundi 23 mars à 18h00 à l'école

Présences	Présent	Absent
Samir Zahabi	X	
Tim Liveris	X	
Mohammed Yahia Grine		X
Isabelle Frève	X	
Brigitte Langevin	X	
Mélissa Gagné	X	
Valérie Cossette	X	
Émilie Berthiaume	X	
Pénélope Leblanc-Bélanger	X	
Catherine Péladeau	X	
Asianne Fortuné (1 ^{re} substitut)		X
Myriam D. Matondo Nkenda (2 ^e substitut)		X

Autre présence: Mme Mélanie McGuire, directrice

1. Ouverture de l'assemblée

La séance débute à 18h07

1.1 Vérification du quorum : oui



2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente, Mme Brigitte Langevin, présente l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Isabelle Frève d'adopter l'ordre de jour tel que présenté avec un ajout au varia.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/30

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 2 février 2026

La présidente, Mme Brigitte Langevin, demande si le procès-verbal du 2 février est conforme, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Il est proposé par Mme Mélissa Gagné d'adopter le procès-verbal du 2 février 2026.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/31

4. Parole au public

Il n'y a pas de public.

5. Adoption des règles de fonctionnement du service de garde 26-27

Mme Isabelle Paquin, technicienne au service de garde, présente le document des règles de fonctionnement du sdg.

ATTENDU que, conformément à l'article 77.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement doit adopter, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les règles de fonctionnement du service de garde, établies en conformité avec les modalités d'organisation convenues avec le centre de services scolaire en vertu de l'article 256 LIP;

ATTENDU que, conformément à l'article 4 du *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*, un document dans lequel sont clairement établies les règles de fonctionnement du service de garde doit être remis au parent de l'élève qui y est inscrit, au moment de l'inscription et chaque fois qu'une modification y est apportée;

ATTENDU que les règles de fonctionnement adoptées par le conseil d'établissement doivent être conformes aux orientations la *Politique organisationnelle des services de garde du CSSMI* (SEJ-18);

ATTENDU que les contributions financières déterminées dans les règles de fonctionnement pour les différents types de fréquentation doivent être conformes à la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08);



ATTENDU que les règles de fonctionnement doivent être conformes au modèle proposé par le CSSMI;

ATTENDU les discussions que le conseil d'établissement a eues au sujet du fonctionnement du service de garde en respect des besoins et de la réalité de leur milieu;

Il est proposé par Mme Catherine Péladeau d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2026-2027, qui sont déposées en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. (document déposé sur le Sharepoint).

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/32

6. Encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (approbation)

Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir, sur la base de la proposition de la direction de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe;

ATTENDU la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'établir également des principes d'encadrement visant l'ensemble des contributions financières pouvant être assumées par les parents en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP;

ATTENDU que les principes d'encadrement seront également pris en compte dans les choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants en vertu de l'article 96.15 de la LIP;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées avant d'établir les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec le projet éducatif de l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés tiennent compte des caractéristiques et des attentes de la communauté desservie par l'école;

ATTENDU que les principes d'encadrement proposés favorisent une utilisation optimale et écoresponsable des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.



Il est proposé par : M Tim Liveris

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, du choix des manuels et du matériel didactique et des autres contributions financières pouvant être exigées des parents pour l'année scolaire 2026-2027.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les contributions financières facturées aux parents respectent les principes d'encadrement avant de les proposer au conseil d'établissement (document déposé sur le Sharepoint).

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/33

7. Demande de dérogation PAI

La direction présente le formulaire de demande de dérogation adressée aux services éducatifs aux jeunes pour le projet d'anglais intensif pour l'année scolaire 2026-2027. Les membres du conseil d'établissement donnent leur appui pour le PAI (document déposé sur le Sharepoint).

8. Grilles-matières 2026-2027 (approbation)

La direction présente la grille-matière. Il n'y a pas de changement par rapport à l'an passé. Il est proposé par Mme Émilie Berthiaume d'approuver la grille-matière 2026-2027 (document déposé sur le Sharepoint).

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/34

9. Choix du fournisseur pour les fournitures scolaires (approbation)

La direction présente le choix des fournisseurs pour les fournitures scolaire 2026-2027. Deux fournisseurs ont présenté leur offre : Hamster et Commande scolaire. Le CÉ a retenu Hamster comme fournisseur qui offre une ristourne de 5% sur la vente des fournitures scolaires et 2% sur la vente de manuels scolaires. Il est proposé par Mme Valérie Cossette d'approuver le choix du fournisseur (document déposé sur le Sharepoint).

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/35



10. Critères de sélection de la direction d'école (consultation)

Les membres du CÉ sont consultés pour donner leur avis sur les critères de sélection de la direction d'école (document déposé sur le Sharepoint).

11. Activités éducatives, culturelles et sportives (approbation)

La direction présente les deux demandes. Considérant l'article 77.1 et 75.0.1 de la LIP qui prévoit le pouvoir du CÉ d'approuver les demandes de sorties ou d'activités éducatives, il est proposé par Mme Isabelle Frève d'approuver les demandes de sorties ou d'activités éducatives (document excel déposé sur Sharepoint). Les coûts associés à certaines activités ont également été approuvés (voir le document Excel fonds spéciaux déposé sur SharePoint).

12. Demande fond spéciaux

Demande de 2450\$ pour le « color run et party de mousse ». Il est proposé par Mme Pénélope Leblanc-Bélanger d'adopter la demande des fonds spéciaux.

13. Informations/rapports

13.1 Comité de parents : M. Samir Zahabi présente les points principaux de la dernière rencontre.

13.2 Présidence : La présidente mentionne un contact avec Mme Jacynthe Taillon (Radio-Canada) ayant permis la diffusion d'une vidéo personnalisée pour les élèves dans le cadre des Olympiques.

13.3 Personnel enseignant et professionnel

- Activité récompense de mars : activités variées très appréciées, favorisant le sentiment d'appartenance.
- Olympiques : enthousiasme élevé chez les élèves et le personnel.
- Carnaval : activité appréciée; participation réduite des parents bénévoles pour certains niveaux.

13.4 Service de garde

Journée pédagogique du 9 mars : activités de plein air (survie etc.) et feu de camp (saucisses et guimauves).

13.5 Direction

La direction souligne la fièvre des Olympiques, une récente panne d'électricité et les activités de la Semaine des enseignants.

14. Varia

Comité de parents de l'école DJDP :



Les savons seront livrés demain. Courriel renvoyé aux parents pour relancer la campagne. Isabelle sera présente à l'accueil du préscolaire.

Vente de garage : samedi 2 mai parc des Camélias, créer un sentiment de communauté.

15. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M Samir Zahabi de lever la séance.
La séance est levée à 19h43.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/36

Mme Brigitte Langevin, Présidente du conseil d'établissement

Mme Mélanie M^cGuire, Directrice